

PRÉFECTURE
SERVICE DE LA COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

POLE DE COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE
ET DE CONCERTATION PUBLIQUE

Troyes, le 10 mars 2020

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Certificat de dépôt

REÇU le 19 décembre 2019 du Conseil Départemental de l'Aube,

– 1 exemplaire en version papier

- d'un dossier de demande de la reconnaissance du bénéfice des droits acquis sur le fondement de l'article L. 513-1 du code de l'environnement pour une installation de combustion (chaufferie biomasse bois et gaz propane) du collège des Roises situé 4 rue du Stade à PINEY (10220) appartenant à la rubrique n°2910 de la nomenclature des installations classées et disposant d'une puissance de 1 508 kW, soit 1, 508 MW.

La délivrance du présent certificat ne préjuge en rien de la suite qui sera réservée à cette demande.

Pour le préfet et par délégation,
La chef de pôle,



Agnès MIERZWA